



FR

2021



# Sommaire

**2**

Avant-propos

**4**

Gouvernance

**6**

Rapport de gestion

**10**

Bilan et postes de hors-bilan

**12**

Compte de profits et pertes

**14**

Annexes aux comptes annuels

**44**

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

**47**

Notre actionnaire

**48**

Perspectives

**49**

Nos implantations

# Avant- propos



Nous exerçons le métier de banquier privé depuis 1920 et comptons parmi les plus importants gestionnaires de patrimoine au Grand-Duché. Nous sommes au service d'une clientèle locale, européenne et internationale d'investisseurs privés que nous conseillons et accompagnons à toutes les étapes de leur vie.

Nos clients bénéficient d'une politique d'investissement indépendante qui privilégie la régularité de la performance sur le long terme et l'accès aux meilleurs fonds du marché.

Notre savoir-faire en conseil et en gestion, ainsi que les produits, services et outils développés dans le cadre de nos activités de banque privée sont également mis à la disposition d'acteurs professionnels de la gestion. Nous offrons par ailleurs un éventail de compétences reconnues dans le domaine des fonds d'investissement. Dans la pratique quotidienne de notre métier, nous nous appuyons sur les atouts de notre actionnaire, le groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Au 31 décembre 2021, la Banque de Luxembourg est dotée de fonds propres comptables légèrement supérieurs à EUR 1 milliard pour un total de bilan de EUR 14,2 milliards. La Banque de Luxembourg, incluant sa succursale belge, a réalisé un bénéfice après impôts de EUR 65,1 millions et compte 956 collaborateurs.



# Gouvernance

## COMITÉ EXÉCUTIF



<b>Pierre Ahlborn,</b> Administrateur délégué	<b>Philippe Depoorter,</b> Entreprises & Entrepreneurs
<b>Nicole Dochen,</b> Talents, diversité & modèles collaboratifs	<b>Benoît Elvinger,</b> Salle des Marchés & Financement
<b>Étienne Planchard,</b> Gestion des risques et Conformité	<b>Fernand Reiners,</b> Banque Professionnelle
<b>Luc Rodesch,</b> Banque Privée	<b>Romain Weiler,</b> Organisation, Informatique, Finance et Opérations

## DIRECTEURS, RESPONSABLES D'ACTIVITÉ



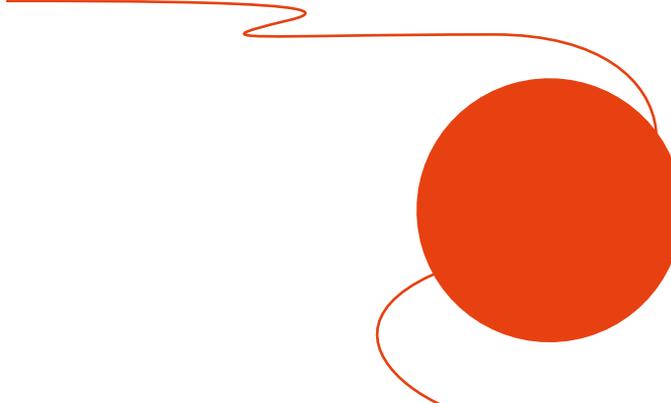
<b>Georges Heinrich,</b> Secrétaire Général
<b>David Schmidt,</b> Succursale de Belgique
<b>Guy Wagner,</b> BLI - Banque de Luxembourg Investments

## CONSEIL D'ADMINISTRATION



<b>Président</b> <b>PHILIPPE VIDAL<sup>1</sup>,</b> Directeur Général Adjoint du CIC, Paris	<b>Georges M. Lentz Jr.,</b> Administrateur délégué, Brasserie Nationale, Luxembourg
<b>Vice-Président</b> <b>Daniel Baal,</b> Directeur Général du Crédit Mutuel, Paris	<b>Thomas K. Müller,</b> CEO, CIC-Suisse
<b>Administrateur délégué</b> <b>Pierre Ahlborn,</b> Luxembourg	<b>Philippe Neyrand<sup>2</sup>,</b> Directeur du CIC Grand Comptes, Paris
<b>Administrateurs</b> <b>Jacques Delvaux,</b> Avocat, Luxembourg	<b>Pit Reckinger,</b> Avocat, Luxembourg
<b>Carine Feipel,</b> Avocat, Luxembourg	<b>Charles Ruggieri,</b> Président de Batipart Invest, Luxembourg
<b>Philippe Hoss,</b> Avocat, Luxembourg	<b>Secrétaire du Conseil d'Administration</b> <b>Georges Heinrich,</b> Luxembourg
	<b>Présidents honoraires</b> <b>Robert Reckinger,</b> Luxembourg <b>Jean Weber,</b> Le Plan-de-la-Tour

(1) Départ au 31/12/2021  
(2) Départ au 30/06/2021



Rapport  
*de gestion*

# Évolution des affaires

Sur fond de crise sanitaire et de contexte caractérisé par des taux d'intérêts à des niveaux historiquement bas, la Banque de Luxembourg a fini l'année 2021 avec de bons résultats. Son fonds de commerce a continué à se développer sur les trois segments de clientèle, à savoir les clients privés, les clients professionnels et les entreprises.

La Banque a continué à enrichir son offre aussi pour tenir compte des nouvelles exigences réglementaires découlant de la directive MiFID II – SFDR. Avec ses ambitions affirmées en matière de RSE, le Conseil d'Administration a également décidé courant 2021 de modifier les statuts de la Banque en rajoutant un passage sur la prise en compte des intérêts de toutes les parties prenantes.

La fusion des deux entités BLI - Banque de Luxembourg Investments et Conventum Asset Management, ainsi que la liquidation de la Compagnie Financière de Gestion avec l'intégration de l'offre destinée aux grands clients familiaux directement à l'activité de banque privée ont permis d'adapter le modèle d'affaires en conduisant en parallèle à une simplification opérationnelle. Schématiquement, la Banque détient désormais une seule filiale, BLI, et a une succursale en Belgique.

Pendant près de vingt ans, Monsieur Philippe Vidal a assuré avec grand engagement la Vice-Présidence, puis la Présidence du Conseil d'Administration de la Banque. Son successeur, Monsieur Éric Charpentier, Directeur Général Adjoint du CIC, a pris le relais à la Présidence du Conseil d'Administration de la Banque.

## Clientèle privée

La Banque Privée a continué à développer sa clientèle et enregistre une hausse de 12 % des encours qui atteignent EUR 26 milliards au 31/12/2021. Grâce à une bonne dynamique commerciale et à un environnement boursier favorable, le segment des clients privés enregistre des revenus en hausse et voit son succès confirmé à travers l'accroissement des actifs sous gestion.

## Entreprises & entrepreneurs

Relais de croissance potentiel pour les années à venir, l'activité Entreprises a continué son développement en 2021. Les encours en croissance de 8 % dépassent EUR 2,9 milliards à fin 2021 et l'équipe en charge de la clientèle Entreprises & Entrepreneurs continue à développer son savoir-faire et sa notoriété auprès des entreprises familiales et des professionnels de l'immobilier au Luxembourg.

## Clientèle professionnelle

Les activités liées aux Clients Professionnels issus des métiers de la gestion d'actifs ont également connu une bonne année. Au cours de l'année 2021, les actifs sous dépôt ou sous administration ont augmenté de 13 % pour passer à EUR 82,5 milliards. L'autre activité, *Independent Investor Services* (les services aux gestionnaires indépendants) a vu ses encours augmenter de 14 % pour atteindre EUR 9,6 milliards.

## Gestion d'actifs

Grâce à la méthodologie d'analyse et d'investissement propre à BLI et dans un environnement boursier porteur, les actifs sous gestion ont connu une évolution favorable de 13 %.

L'année 2021 a débuté avec la fusion de BLI avec sa société soeur Conventum Asset Management, qui opère désormais sous la dénomination Conventum Third Party Services (Conventum TPS). Au 31 décembre 2021, BLI gère ainsi des encours de EUR 20,53 milliards.

## Financements

Sur l'ensemble de l'exercice 2021, l'encours total sur les avances à la clientèle a augmenté à EUR 3,7 milliards, ce qui représente une progression annuelle de 8 %. La pandémie Covid-19 n'a pas eu d'impact sur le coût du risque de la Banque.

La Banque peut aujourd'hui s'appuyer sur des fondamentaux solides, ainsi que sur ses savoir-faire pour positionner l'activité de financement comme l'un de ses leviers de croissance.

# Gestion des risques

Afin d'assurer une gestion saine et prudente, la maîtrise des risques inhérents à ses activités et la minimisation des risques de non-conformité, la Banque a mis en place un dispositif de gouvernance interne reposant sur le principe des « trois lignes de défense » :

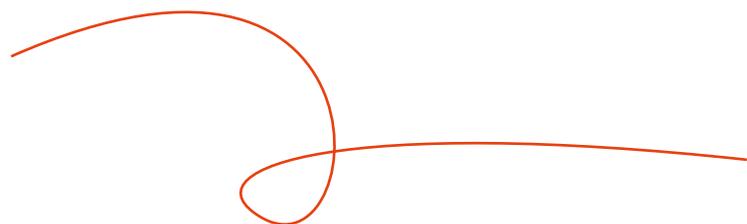
- La première ligne de défense est constituée par les unités opérationnelles qui prennent ou acquièrent des risques dans le cadre d'une politique et de limites pré-définies et qui effectuent des contrôles ;
- La seconde ligne est formée par les fonctions de support, y compris la fonction financière et comptable ainsi que la fonction informatique, et les fonctions *Compliance* et *Risk Management* qui contribuent au contrôle indépendant des risques ;
- La troisième ligne est constituée par la fonction d'Audit Interne qui effectue une évaluation indépendante, objective et critique des deux premières lignes de défense.

Les trois lignes de défense sont complémentaires, chaque ligne de défense assumant ses responsabilités de contrôle indépendamment des autres lignes.

Les trois fonctions de contrôle interne sont les fonctions *Compliance*, *Risk Management* et Audit Interne. La fonction de l'Audit Interne est rattachée à l'Administrateur Délégué et les fonctions *Risk Management* et *Compliance* sont rattachées au *Chief Risk Officer*, membre du Comité Exécutif. Toutes trois rendent compte au Conseil d'Administration notamment au travers du Comité d'Audit et de Gestion des Risques.

## **Risk management**

La fonction de contrôle des risques est responsable pour l'anticipation, la détection, la mesure, le suivi, le contrôle et la déclaration de l'ensemble des risques (hors risque de non-conformité) auxquels l'établissement est ou pourrait être exposé. Le département *Risk Management* est composé des services *Financial Risk Management*, *Operational Risk Management*, *Permanent Control et Information Security Management*. Le département *Operational Risk Management* a également la charge de la mise en place et de la coordination de l'exécution des plans de continuité de la Banque, en collaboration avec les différents départements.



## **Compliance**

Les domaines couverts par le département *Compliance* comprennent notamment la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (AML/CFT), les Sanctions Financières Internationales, la conformité fiscale, dont le *Foreign Account Tax Compliance Act* (FATCA) et le *Common Reporting Standard* (CRS), la prévention en matière d'abus de marché et de transactions personnelles, ainsi que l'intégrité des marchés d'instruments financiers, incluant la protection des intérêts des clients et des investisseurs (dont MiFID II et la *Markets in Financial Instruments Regulation* (MiFIR)).

Les principes fondamentaux, le rôle et les responsabilités de la fonction *Compliance* au sein de la Banque, sa succursale et sa filiale sont repris dans une charte. Elle définit également les relations de la fonction *Compliance* avec le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit et de Gestion des Risques et le Comité Exécutif.

## **Audit interne**

Outre son rattachement hiérarchique à l'Administrateur Délégué et sa ligne de reporting vers le Comité d'Audit et de Gestion des Risques, ainsi que vers le Conseil d'Administration, l'Audit Interne dépend fonctionnellement du Contrôle périodique Métiers du Crédit Mutuel Alliance Fédérale (Audit Groupe). Le département d'Audit Interne agit selon les normes de l'*Institute of Internal Auditors*. L'étendue des travaux et leurs modalités d'exécution sont précisées dans un plan général d'audit sur 4 ans, qui est remis à jour en fonction de l'évolution des risques et des changements intervenus dans la Banque. Une matrice des risques permet de hiérarchiser toutes les activités par niveau de risque.

## **Autres informations légales**

La Banque dispose d'une succursale en Belgique, avec des bureaux à Bruxelles et Gand.

Au cours de l'année 2021, la Banque ne s'est pas impliquée dans des activités de recherche. Les travaux de développement sont décrits en note 12 des annexes.

Au cours de l'année 2021, la Banque n'a pas procédé à l'acquisition de ses propres actions.

# Répartition du bénéfice

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de répartir le bénéfice disponible de la manière suivante :

	<b>EUR</b>
Affectation au poste de « Réserve libre », dédiée à l'impôt sur la fortune	<b>19,00 Mios</b>
Affectation au poste de « Réserve libre »	<b>45,53 Mios</b>
Attribution au Conseil d'Administration	<b>0,61 Mios</b>
<b>Total</b>	<b>65,14 Mios</b>

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de garder l'intégralité du bénéfice disponible dégagé par la Succursale de Belgique dans le poste « Réserve libre » de la Succursale de Belgique.

Après affectation du bénéfice disponible de 2021 aux postes de « Réserve libre », le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale le paiement d'un dividende de EUR 58,64 millions, soit EUR 2 209 par action, à partir de la « Réserve libre ».

Après affectation du bénéfice disponible de 2021 aux postes de « Réserve libre », le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de transférer la réserve spéciale maintenue au titre de l'impôt sur la fortune relative à l'exercice 2016, soit un montant de EUR 18 000 000, vers le poste de « Réserve libre ».

Après ces affectations et ce transfert, le montant total de la réserve spéciale constituée pour les exercices 2017 à 2022 s'élèverait à EUR 109 530 000.

Après répartition du bénéfice et paiement du dividende, le total des fonds propres se monterait à EUR 1 022,5 millions.



# Bilan et postes de hors-bilan

ACTIF (EUR 000)	Notes <sup>(1)</sup>	2020	2021
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	4	2 044 303	3 517 704
Créances sur les établissements de crédit	4, 5, 14	6 259 421	4 967 644
a) à vue		2 189 794	1 322 124
b) autres créances		4 069 627	3 645 520
Créances sur la clientèle	4, 6, 14	3 444 186	3 731 613
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	4, 7, 8, 9, 12, 14, 15, 21	1 722 869	1 732 074
a) des émetteurs publics		1 430 648	1 387 496
b) d'autres émetteurs		292 221	344 578
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	4, 7	39 075	36 172
Participations	7, 10, 12, 14, 22	4 287	4 291
Parts dans des entreprises liées	7, 10, 12, 14, 22	7 169	6 593
Actifs incorporels	12	11 540	8 293
Actifs corporels	12, 13	93 988	88 608
Autres actifs	11	12 129	25 930
Comptes de régularisation		77 890	58 985
<b>Total de l'actif</b>	<b>16</b>	<b>13 716 857</b>	<b>14 177 907</b>

(1) Les notes renvoient aux annexes qui sont partie intégrante des comptes annuels.

PASSIF (EUR 000)	Notes <sup>(1)</sup>	2020	2021
<b>Dettes envers des établissements de crédit</b>	<b>4, 22</b>	<b>533 033</b>	<b>565 800</b>
a) à vue		242 366	551 340
b) à terme ou à préavis		290 667	14 460
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>4, 22</b>	<b>11 815 054</b>	<b>12 357 824</b>
a) dépôts d'épargne		5 126 009	5 107 942
b) autres dettes		6 689 045	7 249 882
ba) à vue		4 663 351	5 455 549
bb) à terme ou à préavis		2 025 694	1 794 333
<b>Autres passifs</b>	<b>17, 31</b>	<b>54 905</b>	<b>45 863</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		<b>173 725</b>	<b>54 010</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		<b>84 430</b>	<b>72 637</b>
a) provisions pour impôts		32 296	31 968
b) autres provisions	33, 34	52 134	40 669
<b>Postes spéciaux avec une quote-part de réserves</b>	<b>18</b>	<b>17 752</b>	<b>15 937</b>
<b>Fonds pour risques bancaires généraux</b>		<b>263 700</b>	<b>278 700</b>
<b>Capital souscrit</b>	<b>19</b>	<b>104 784</b>	<b>104 784</b>
<b>Primes d'émission</b>		<b>18 689</b>	<b>18 689</b>
<b>Réserves</b>	<b>20</b>	<b>591 514</b>	<b>598 518</b>
<b>Résultats reportés</b>	<b>20</b>	-	-
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>59 271</b>	<b>65 145</b>
<b>Total du passif</b>	<b>23</b>	<b>13 716 857</b>	<b>14 177 907</b>
<b>HORS-BILAN (EUR 000)</b>	<b>Notes<sup>(1)</sup></b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>Passifs éventuels</b>	<b>4, 24</b>	<b>377 469</b>	<b>366 428</b>
dont :			
- cautionnements et actifs donnés en garantie		168 626	163 966
<b>Engagements</b>	<b>4, 25</b>	<b>916 216</b>	<b>979 139</b>
<b>Opérations fiduciaires</b>	<b>28</b>	<b>1 700 906</b>	<b>806 062</b>

(1) Les notes renvoient aux annexes qui sont partie intégrante des comptes annuels.

# Compte de profits et pertes

EUR 000	Notes <sup>(1)</sup>	2020	2021
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>28</b>	<b>194 047</b>	<b>142 586</b>
dont :			
sur valeurs mobilières à revenu fixe		41 935	17 805
<b>Intérêts et charges assimilés</b>	<b>28</b>	<b>(128 714)</b>	<b>(83 195)</b>
<b>Revenus de valeurs mobilières</b>	<b>28</b>	<b>62 570</b>	<b>64 762</b>
a) revenus d'actions, de parts et autres valeurs mobilières à revenu variable		2	2
b) revenus de participations		-	-
c) revenus de parts dans des entreprises liées		62 568	64 760
<b>Commissions perçues</b>	<b>28</b>	<b>146 707</b>	<b>155 794</b>
<b>Commissions versées</b>	<b>28</b>	<b>(16 798)</b>	<b>(15 413)</b>
<b>Résultat provenant d'opérations financières</b>	<b>28</b>	<b>7 622</b>	<b>9 157</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>28, 29</b>	<b>7 609</b>	<b>10 225</b>
<b>Frais généraux administratifs</b>		<b>(161 400)</b>	<b>(165 437)</b>
a) frais de personnel	31	(106 986)	(111 180)
dont :			
– salaires et traitements		(89 296)	(92 336)
– charges sociales		(15 646)	(16 247)
dont :			
charges sociales couvrant les pensions	31	(10 902)	(11 454)
b) autres frais administratifs		(54 414)	(54 257)
<b>Corrections de valeur sur actifs incorporels et corporels</b>		<b>(18 267)</b>	<b>(16 596)</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>30</b>	<b>(3 221)</b>	<b>(3 625)</b>
<b>Corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements</b>		<b>(17 804)</b>	<b>(13 945)</b>
<b>À reporter :</b>		<b>72 351</b>	<b>84 313</b>

(1) Les notes renvoient aux annexes qui sont partie intégrante des comptes annuels.

EUR 000	Notes <sup>(1)</sup>	2020	2021
<b>Report :</b>		<b>72 351</b>	<b>84 313</b>
Reprises de corrections de valeur sur créances et sur provisions pour passifs éventuels et pour engagements		3 901	9 551
Corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées		(19 570)	(9 544)
Reprises de corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées		1 295	3 267
Produits provenant de la dissolution de « postes spéciaux avec une quote-part de réserve »	18	137	137
Produits provenant de la dissolution de montants inscrits au fonds pour risques bancaires généraux		10 600	-
Dotation au fonds pour risques bancaires généraux		-	(15 000)
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires		(8 202)	(6 195)
Résultat provenant des activités ordinaires, après impôts		60 512	66 529
Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus		(1 241)	(1 384)
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>59 271</b>	<b>65 145</b>

(1) Les notes renvoient aux annexes qui sont partie intégrante des comptes annuels.

# Annexes aux comptes annuels

## NOTE 1 GÉNÉRALITÉS

### 1.1. Constitution et administration de la Banque

La Banque a été constituée à Luxembourg le 31 mars 1937, sous le nom de Banque Mathieu Frères. Le 24 mai 1977, la Banque, société anonyme de droit luxembourgeois, a pris la dénomination de « Banque de Luxembourg ».

Au 31 décembre 2021, le capital de la Banque est détenu à 100% par le Crédit Industriel et Commercial (CIC).

La politique commerciale et les règles d'évaluation sont arrêtées et surveillées par le Conseil d'Administration dans le cadre des lois et règlements luxembourgeois.

### 1.2. Nature des activités

L'objet social de la Banque est de faire toutes opérations bancaires et financières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Plus généralement, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou autres, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent contribuer directement à la réalisation de cet objet.

La Banque a repris en 1991 les activités de private banking de la Succursale du Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine active à Luxembourg depuis 1920.

La Banque détient une succursale en Belgique avec 2 agences, respectivement à Bruxelles et Gand.

### 1.3. Comptes annuels

L'exercice social est l'année civile.

La Banque établit ses comptes annuels en euro (EUR), qui est la devise de son capital.

En vertu de l'article 80 de la loi modifiée du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois, la Banque est exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés.

## NOTE 2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Le principe de l'évaluation au coût historique a été appliqué aux comptes annuels, qui ont été préparés en conformité avec les prescriptions légales et les principes comptables généralement admis dans le secteur bancaire au Grand-Duché de Luxembourg et le principe de continuité d'exploitation.

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées sont les suivantes :

### 2.1. Date d'enregistrement des opérations au bilan

Le bilan de la Banque reprend les postes de l'actif et du passif sur base de la date de transaction.

### 2.2. Conversion des postes en devises

La Banque utilise la méthode de la comptabilité pluri-monnaire qui consiste à enregistrer toute opération dans la devise d'origine le jour où le contrat est conclu.

Les revenus et charges exprimés en devises étrangères sont convertis en EUR aux cours de change applicables à la date de leur enregistrement.

Les actifs et passifs en devises étrangères sont convertis en EUR au cours de change au comptant en vigueur à la date d'établissement du bilan.

Les résultats sur opérations de change à terme non encore dénouées et sur opérations swaps sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les opérations à terme, couvertes et non couvertes, font l'objet d'une évaluation individuelle sur base des cours à terme en vigueur à la date d'établissement du bilan.

Les opérations à terme (« Forward ») sur devises et les opérations d'options sur devises font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché à la date d'établissement du bilan. La valeur évaluée est convertie en EUR au cours de change au comptant.

### 2.3. Définition du portefeuille de négociation

Le portefeuille de négociation, au sens de la réglementation prudentielle en vigueur sur la définition de ratios de fonds propres en application de l'article 1 alinéa 26 bis de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier est défini ci-après par la Banque et comprend :

- le portefeuille titres de négociation au sens du droit comptable;
- les prises fermes de titres;
- les positions isolées ouvertes en instruments financiers dérivés.

Les valeurs comptables et de marché des éléments de l'actif appartenant au portefeuille titres de négociation sont reprises dans la note 9.

Les instruments financiers dérivés appartenant au portefeuille de négociation sont ventilés en note 26 b).

### 2.4. Instruments financiers dérivés

Les engagements éventuels de la Banque qui résultent des instruments financiers dérivés, tels que swaps de devises et de taux d'intérêt, « forward rate agreements », « financial futures » et options sont enregistrés à la date de la transaction dans le hors-bilan.

A la date d'établissement du bilan, une provision est constituée pour les moins-values non réalisées constatées lors de l'évaluation individuelle au cours du marché des transactions non encore dénouées. Cette provision est renseignée sous le poste du passif « Provisions : autres provisions ». Les plus-values non réalisées sont négligées, sauf pour les opérations de change à terme.

Aucune provision n'est constituée dans le cas où l'instrument financier dérivé couvre précisément un poste d'actif ou de passif et où l'unité économique est établie, ainsi que dans le cas où l'instrument financier dérivé est couvert par une opération en sens inverse de manière telle que la position est dite fermée.

### 2.5. Corrections de valeur spécifiques sur créances douteuses et créances irrécouvrables

Par créances sur la clientèle, la Banque entend tous les éléments d'actif qui représentent des créances sur des clients nationaux ou étrangers autres que des établissements de crédit, quelle que soit leur dénomination dans le cas d'espèce.

La Banque a comme politique de constituer des corrections de valeur spécifiques sur créances douteuses et sur créances irrécouvrables. Elles sont déterminées par la Direction de la Banque et approuvées par le Conseil d'Administration.

Les corrections de valeur sont déduites des postes de l'actif auxquels elles se rattachent.

### 2.6. Provision forfaitaire pour actifs à risques

La Banque constitue, en accord avec les dispositions de la législation fiscale luxembourgeoise, une provision forfaitaire pour actifs à risques au sens de la réglementation prudentielle bancaire. Cette provision a pour objectif la couverture de risques éventuels mais non encore identifiés au moment de l'établissement des comptes annuels.

Conformément aux instructions du Directeur des Contributions du 16 décembre 1997, le taux de la provision, constituée en franchise d'impôts, s'élève à maximum 1,25% des actifs à risques.

La provision forfaitaire pour actifs à risques est ventilée au *pro rata* des éléments de l'assiette ayant servi au calcul de la provision, entre :

- une part de correction de valeur, qui est déduite des postes de l'actif qui composent les actifs à risques; et
- une part de provision pour risques et charges, qui est attribuable au risque de crédit affectant les éléments de hors-bilan, au risque de change et aux risques de marché et qui figure au poste « Provisions : autres provisions » au passif du bilan.

### 2.7. Fonds pour risques bancaires généraux

La politique de la Banque consiste à créer un fonds affecté à la couverture des risques bancaires généraux, en accord avec l'article 63 de la loi modifiée sur les comptes des banques.

Ce fonds est renseigné séparément au passif du bilan.

Les dotations au fonds pour risques bancaires généraux ne sont pas déductibles fiscalement.

### 2.8. Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont enregistrées au prix d'acquisition auquel elles entrent dans le portefeuille de la Banque.

La Banque applique la méthode des prix moyens pondérés pour déterminer les résultats réalisés sur ventes de titres.

### 2.9. Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe

La Banque a divisé son portefeuille-titres à revenu fixe en trois catégories dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- les obligations et autres valeurs mobilières incluses dans le portefeuille des immobilisations financières, destinées à servir de façon durable l'activité de la Banque;
- celles incluses dans le portefeuille de négociation, acquises avec l'intention de les revendre à brève échéance; et
- celles incluses dans le portefeuille de placement : il s'agit de valeurs mobilières qui ne sont pas incluses dans l'une des deux autres catégories.

Les valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées de la manière suivante :

#### Immobilisations financières

Les valeurs mobilières à revenu fixe incluses dans le portefeuille des immobilisations financières sont évaluées au prix d'acquisition lorsqu'elles répondent aux conditions requises et selon la méthode « lower of cost or market » pour celles qui ne remplissent pas les critères. Les moins-values durables font l'objet d'une correction de valeur, sauf si le titre fait l'objet d'une garantie.

Lorsque le prix d'acquisition des valeurs mobilières à revenu fixe ayant le caractère d'immobilisations financières est supérieur ou inférieur à leur valeur de remboursement, la différence positive ou négative est comptabilisée *pro rata temporis* en compte de profits et pertes.

#### Portefeuille de négociation

Les valeurs mobilières à revenu fixe incluses dans le portefeuille de négociation sont évaluées selon la méthode « lower of cost or market » à la date de l'établissement du bilan.

#### Portefeuille de placement

Les valeurs mobilières à revenu fixe incluses dans le portefeuille de placement sont évaluées selon la méthode « lower of cost or market » à la date de l'établissement du bilan.

#### Valeurs mobilières émises sur une base escomptée

La différence entre la valeur d'émission et la valeur de remboursement constitue le seul revenu des valeurs émises sur une base escomptée. Ce revenu est pris en résultat sur la durée pendant laquelle le titre demeure en portefeuille de la Banque. Le *pro rata* de la différence se fait de manière linéaire et vient augmenter la valeur comptable du titre.

#### Juste valeur

Par « juste valeur » et pour les besoins des notes aux comptes de ce rapport annuel, la Banque fait référence aux cotations publiées sur des marchés actifs, lorsque ces cotations sont disponibles. Ces cotations sont utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs ou des passifs financiers.

A défaut de telles cotations, la juste valeur est obtenue :

- par référence à des transactions récentes similaires dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes;
- en utilisant une technique de valorisation (analyse des flux de trésorerie actualisés). La technique de valorisation intègre tous les facteurs que les intervenants sur le marché prendraient en considération pour fixer un prix et est conforme aux méthodes économiques acceptées pour la fixation du prix d'instruments financiers.

## 2.10. Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable

Les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable sont évaluées selon la méthode « lower of cost or market » à la date de l'établissement du bilan.

## 2.11. Participations et parts dans des entreprises liées

Les participations et parts dans des entreprises liées ayant le caractère d'immobilisé sont évaluées au prix d'acquisition à la date de l'établissement du bilan. Des corrections de valeur sont enregistrées en cas de dépréciation durable.

## 2.12. « Beibehaltungsprinzip »

La politique de la Banque consiste à maintenir les corrections de valeur constituées antérieurement sur certains postes de l'actif mais ne répondant plus à une moins-value suite à une augmentation de la valeur d'évaluation des actifs concernés en vertu des articles 56 (2) (f) et 58 (2) (e) de la loi modifiée sur les comptes des banques.

## 2.13. Titres mis en pension (ou « repos »)

En vertu de la législation en vigueur au Luxembourg, les titres mis en pension sur base d'une convention de vente et de rachat fermes sont maintenus dans le portefeuille-titres.

## 2.14. Actifs incorporels

La valeur des autres actifs incorporels dont l'utilisation est limitée dans le temps est diminuée des corrections de valeur calculées de manière à amortir systématiquement la valeur de ces éléments sur leur durée estimée d'utilisation. Les durées d'amortissement retenues sont :

- Logiciels et développements informatiques : 4 ans;
- Clientèles acquises à titre onéreux : 5 ans.

## 2.15. Actifs corporels

Les actifs corporels sont évalués au prix d'acquisition.

La valeur des actifs corporels dont l'utilisation est limitée dans le temps est diminuée des corrections de valeur calculées de manière à amortir systématiquement la valeur de ces éléments sur leur durée estimée d'utilisation. Les durées d'amortissement retenues sont :

- Matériels informatiques : 4 ans;
- Bâtiments : 15 - 50 ans;
- Aménagements et installations : 10 ans;
- Matériels : 5-20 ans;
- Véhicules : 3 ans;
- Mobiliers : 10 ans.

## 2.16. Comptes de régularisation

Les charges et produits comptabilisés pendant la période de clôture, mais concernant une période ultérieure se rapportant à la période et exigibles ultérieurement sont repris dans les comptes de régularisation actif et passif.

## 2.17. Postes spéciaux avec une quote-part de réserves

Les postes spéciaux avec une quote-part de réserves comprennent des montants qui sont susceptibles d'im-munisation fiscale. L'im-munisation porte notamment sur des plus-values constituées en vertu des articles 53, 54 et 54bis de la loi modifiée concernant l'impôt sur les revenus.

## 2.18. Impôts

Les charges d'impôts sont estimées et comptabilisées chaque année selon le principe de la spécificité des exercices.

La Banque de Luxembourg a opté pour un régime d'intégration fiscale.

Au 31 décembre 2021, 3 sociétés filiales font partie du groupe d'intégration fiscale. Sur base d'une convention d'intégration fiscale conclue avec la Banque de Luxembourg, les sociétés intégrées constatent dans leurs comptes une dette d'impôt.

La Banque de Luxembourg établit ses provisions d'impôt (IRC et ICC) sur base du résultat taxable de tout le groupe d'intégration fiscale, y compris son propre résultat.

Les avances d'impôt dues par la Banque de Luxembourg sont également établies sur cette base et versées par la Banque de Luxembourg en tant que société faitière du groupe d'intégration fiscale.

Concernant l'impôt sur la fortune, il n'y a pas d'intégration fiscale pour cet impôt. Toutefois, conformément à la réglementation fiscale en vigueur, la Banque constitue, pour le compte des sociétés intégrées, une réserve spécifique aux fins d'imputation de l'impôt sur la fortune de chacune de ces sociétés intégrées. La réserve ainsi constituée pour chaque société intégrée équivaut à cinq fois le montant de l'impôt sur la fortune en principe dû par chacune des sociétés intégrées et est rendue indisponible pour une durée de 5 ans.

## NOTE 3

### MÉTHODOLOGIE DE GESTION DES RISQUES

#### 3.1. Risques de marché liés aux activités de la Salle des Marchés

Le principal risque de marché encouru est l'exposition au risque de taux d'intérêt du « banking book ».

Ce risque se définit comme l'impact de la variation des taux d'intérêt du marché sur la valeur des actifs et passifs financiers du bilan et du hors-bilan. Pour le mesurer, la Banque utilise la méthodologie classique des sensibilités en simulant l'effet d'une augmentation ou d'une diminution de l'ensemble des taux d'intérêt de 2% sur la valeur de marché actuelle des positions. Aucune corrélation

entre les différentes devises n'est prise en compte. Selon cette méthode, l'exposition au risque de taux se montait à -112,1 millions de EUR au 31 décembre 2021 (31 décembre 2020 : -119,4 millions de EUR).

L'exposition aux risques de change et de variation des prix des actions ou d'autres actifs financiers n'est, quant à elle, pas significative. Les limites sont exprimées en termes de volume maximum des positions. Elles font également l'objet de contrôles journaliers. Régulièrement des « stress-tests » sont effectués pour mesurer l'impact d'une variation de 10% des cours de toutes les devises et de 20% des prix des actions.

#### 3.2. Risque de crédit

##### 3.2.1 RISQUE DE CRÉDIT LIÉ À L'ACTIVITÉ SALLE DES MARCHÉS :

Toutes les lignes de crédit liées aux activités de la Salle des Marchés sont validées par la Commission des Engagements du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ces lignes sont attribuées en fonction de la qualité des débiteurs en tenant compte de leur rating et de leurs fonds propres. Gérés dans l'outil front-office et risk-management, les encours sont consultables en temps réel par les opérateurs de la Salle des Marchés. Tout dépassement est repris automatiquement dans les reportings quotidiens générés à l'attention du département Risk Management qui surveille le respect des lignes de crédit.

En ce qui concerne les investissements sur le marché interbancaire, la Banque privilégie dans la mesure du possible le Groupe ou la Banque Centrale du Luxembourg par rapport aux autres contreparties.

La Banque peut s'engager aussi dans des opérations sécurisées à plus long terme :

- Pour les opérations de repos et de Buy & Sell Back, la Banque a conclu avec ses contreparties le Global Master Repurchase Agreement (GMRA) élaboré par l'International Capital Market Association (ICMA) ou The Bond Market Association (TBMA).
- Les opérations de Securities Lending sont couvertes par le Global Master Securities Lending Agreement (GMSLA) élaboré par l'International Securities Lending Association (ISLA).
- La Banque échange, avec toutes les contreparties avec lesquelles elle traite des opérations sur produits dérivés, le Master Agreement élaboré par l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA). La Banque conclut également un Credit Support Annex (CSA, Annexe à l'ISDA Master Agreement) avec ses contreparties, en vue de mettre en place une évaluation quotidienne de l'exposition nette compensée et de réduire ainsi le risque de crédit lié aux opérations sur produits dérivés.
- La Banque échange un accord Continuous Linked Settlement (CLS) avec la majorité des contreparties avec lesquelles elle traite des opérations de change

sur le marché. Cependant, pour des opérations de change destinées à couvrir des investissements en titres de la clientèle sur des marchés pour lesquels la devise domestique n'est pas librement convertible, les opérateurs du Forex Desk traitent directement avec les dépositaires titres de la Banque dans ces pays.

### 3.2.2 RISQUE DE CRÉDIT LIÉ À L'ACTIVITÉ CLIENTÈLE :

La Banque poursuit une politique sélective et prudente en matière de crédits. La politique des crédits met l'accent sur une relation à long terme et prend en compte la situation globale de la relation.

Une revue des dossiers de crédits par une cellule dédiée « Analyse » au sein du département Crédit sert de base pour une prise de décision au sein des différents comités de crédit selon les seuils de compétence.

La cellule « Credit Control » du département Risk Management est en charge de la gestion et du suivi des crédits en cours. Le suivi des risques couvre les catégories de dépassements suivantes :

- les défauts de paiement;
- les manques de couverture par rapport aux lignes de crédit accordées et garanties reçues;
- les dépassements de lignes de crédit;
- les dépassements sans lignes de crédit.

Un rapport détaillé de l'activité des crédits à destination du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration est produit trimestriellement.

La Banque ne participe qu'occasionnellement à la mise en place de crédits internationaux.

### 3.3. Risque de liquidité

De par la nature de son bilan, la Banque ne se refinance pas dans le marché interbancaire non-sécurisé (hors transactions avec la maison-mère) et n'émet pas de dette obligataire. Son passif est constitué pour la plus grande partie de dépôts clients. Hormis les placements interbancaires auprès de la maison-mère, l'actif est constitué d'un portefeuille de titres obligataires de qualité, mobilisables à travers des opérations de repos avec des contreparties bancaires. Les crédits à la clientèle représentent 26,1% (31 décembre 2020 : 24,5%) de la somme bilan à fin 2021.

La Banque surveille sa liquidité par l'identification au niveau de l'actif et du passif des échéances importantes des dépôts et investissements et s'appuie sur un dispositif de suivi du risque de liquidité axé sur le suivi :

- du coussin de liquidité;
- des titres disponibles pour des opérations de refinancement;
- du LCR (Liquidity Coverage Ratio);
- du NSFR (Net Stable Funding Ratio);
- des ALMM (Additional Liquidity Monitoring Metrics);
- de la granularité des dépôts de la clientèle;
- de scénarios de stress de liquidité sur un horizon de trois mois;

- de la période de survie en cas de problème de refinancement;
- d'un scénario de stress de liquidité intra-journalier sur trois jours;
- de l'impasse de liquidité statique à moyen et à long terme; et
- de l'impasse de liquidité dynamique en fonction des flux prévisionnels de 1 à 5 ans.

En cas de besoins de liquidité, la qualité de son portefeuille titres permet à la Banque de se refinancer à travers plusieurs canaux :

- les opérations de repos bilatéraux et tripartites avec des contreparties de marché;
- les opérations de repos avec la Banque Centrale du Luxembourg; et
- le financement via sa maison-mère, le Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Au terme de l'exercice 2021, le LCR de la Banque était de 125,8% (31 décembre 2020 : 124,3%) pour un minimum réglementaire de 100%. Le NSFR de la Banque était de 133,5% au 31 décembre 2021.

### 3.4. Risque opérationnel

Le service Operational Risk Management (ORM) est en charge de la gestion du risque opérationnel de la Banque. Tel que défini par le Comité de Bâle, le risque opérationnel est le risque de « pertes directes ou indirectes causées par des procédures internes inadéquates ou inefficaces, par le personnel ou les systèmes ou par des événements externes ».

La gestion du risque opérationnel est conforme à la méthodologie AMA (« Advanced Measurement Approach ») et s'organise autour de deux axes :

- la prévention des risques et
- l'analyse des risques avérés.

La prévention des risques est réalisée grâce à l'élaboration de 45 cartographies des risques couvrant toutes les activités de la Banque. Elles sont revues chaque année, ou tous les 2 ans pour certaines, avec les experts métiers du domaine concerné. Elles permettent de définir et de mettre en place des mesures de réduction du risque au sein des processus les plus exposés.

L'analyse des risques avérés consiste tout d'abord à recenser tous les incidents opérationnels survenus au sein de la Banque, quel que soit l'impact financier. La collecte des sinistres opérationnels existe depuis 1996 et s'étend à tous les départements et filiales/succursale de la Banque.

Des canaux de communication et des schémas compatibles spécifiques ont été mis en place afin de permettre à l'ORM de centraliser ces événements. Chaque incident opérationnel est ensuite analysé afin d'identifier ses causes et d'établir des plans d'actions pour renforcer le système de contrôle interne et pour prévenir de nouveaux problèmes.

Ces données sont intégrées dans le modèle de calcul des fonds propres selon la méthodologie AMA.

Le département « Risk Management » participe à améliorer la qualité du contrôle interne et vise à mettre en place de constantes améliorations, tant au niveau du logiciel bancaire que dans les processus de traitement. Il définit et contrôle également la politique de sécurité des systèmes d'information.

Conformément au règlement CSSF 16-07, toute réclamation client fait l'objet d'un traitement centralisé à l'ORM, assurant la diligence, la transparence et l'objectivité nécessaires.

Chaque réclamation est analysée pour en dégager les éventuelles améliorations à apporter au fonctionnement de la Banque. Cette analyse est déléguée au département Legal dans les cas où leur expertise est sollicitée pour l'instruction du dossier.

Les plans d'actions définis sont documentés et suivis semestriellement.

Des rapports trimestriels sont établis et présentés aux membres du Comité Exécutif, ainsi qu'aux responsables des départements Legal, Compliance et Audit Interne.

Les différents processus de la Banque sont documentés par des procédures de travail ou des manuels d'organisation.

La Banque a assuré une large partie des risques auxquels elle est confrontée, tels que les risques relatifs aux biens de la Banque ou encore les risques professionnels.

Le plan de continuité de la Banque, régulièrement testé, couvre les risques ayant un impact sur la continuité des activités de la Banque et de ses systèmes informatiques.

### **3.5. Contrôle Permanent**

Le dispositif de contrôle permanent métiers fait partie intégrante de la gestion des risques de la Banque. Il s'exprime au travers du portail de contrôle interne dans lequel sont documentés les résultats des principaux contrôles métiers. Cette application informatique est mise à disposition par notre maison-mère.

La cellule « Permanent Control » a pour objectifs de développer et de superviser le portail de contrôles (hors domaine conformité géré par le département Compliance).

Son rôle est de définir, en collaboration avec les métiers, les contrôles, déjà réalisés ou à mettre en place, qui couvrent leurs principaux risques, afin d'en restituer périodiquement les conclusions au sein du portail de contrôle interne. A ce titre, elle s'appuie sur les travaux de gestion des risques opérationnels afin de couvrir, au travers des contrôles du portail, les risques majeurs de la Banque.

La cellule « Permanent Control » procède trimestriellement à la supervision de ces contrôles. A travers cette supervision, elle contribue également à fiabiliser les méthodes de contrôle ou à étendre leurs objectifs afin d'améliorer la couverture globale des risques.

A l'issue de ces travaux de supervision, un rapport est rédigé à l'attention des responsables métiers, de la Direction concernée et du Contrôle Permanent Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Une synthèse de l'évolution et des résultats du portail de contrôle interne est réalisée trimestriellement lors du Comité Risk Management et semestriellement auprès du Comité Audit et de Gestion des Risques du Conseil d'Administration.

Les activités de la Banque sont couvertes par 22 portails de contrôles métiers, qui contiennent 287 contrôles au total et représentent 1.025 échéances de contrôle sur l'année (hors domaine conformité).



## NOTE 4

### VENTILATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PRIMAIRES SELON LA DURÉE RÉSIDUELLE

Les actifs et les passifs financiers primaires se présentent comme suit en fonction de leur échéance résiduelle :

2020 EUR 000 (en valeur comptable)	Endéans 3 mois ou à durée indéterminée	3-12 mois	1-5 ans	Au-delà de 5 ans	TOTAL 2020
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	2 044 303	-	-	-	2 044 303
Créances sur les établissements de crédit	2 189 794	1 471 703	2 278 926	318 998	6 259 421
Créances sur la clientèle	1 237 617	144 264	504 202	1 558 103	3 444 186
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	54 791	149 645	896 265	622 168	1 722 869
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	39 075	-	-	-	39 075
<b>Total</b>	<b>5 565 580</b>	<b>1 765 612</b>	<b>3 679 393</b>	<b>2 499 269</b>	<b>13 509 854</b>
Dettes envers des établissements de crédit	242 366	144 781	142 750	3 136	533 033
Dettes envers la clientèle	10 756 331	462 969	306 664	289 090	11 815 054
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>10 998 697</b>	<b>607 750</b>	<b>449 414</b>	<b>292 226</b>	<b>12 348 087</b>
Garanties accordées	198 888	11 397	130 708	36 476	377 469
Engagements	347 063	19 766	419 232	130 155	916 216
<b>Total</b>	<b>545 951</b>	<b>31 163</b>	<b>549 940</b>	<b>166 631</b>	<b>1 293 685</b>

2021 EUR 000 (en valeur comptable)	Endéans 3 mois ou à durée indéterminée	3-12 mois	1-5 ans	Au-delà de 5 ans	TOTAL 2021
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	3 517 704	-	-	-	3 517 704
Créances sur les établissements de crédit	1 322 123	1 356 863	2 029 372	259 286	4 967 644
Créances sur la clientèle	1 352 418	94 942	542 907	1 741 346	3 731 613
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	54 644	151 825	850 553	675 052	1 732 074
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	36 172	-	-	-	36 172
<b>Total</b>	<b>6 283 061</b>	<b>1 603 630</b>	<b>3 422 832</b>	<b>2 675 684</b>	<b>13 985 207</b>
Dettes envers des établissements de crédit	322 739	228 601	14 460	-	565 800
Dettes envers la clientèle	11 496 928	306 137	309 734	245 025	12 357 824
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>11 819 667</b>	<b>534 738</b>	<b>324 194</b>	<b>245 025</b>	<b>12 923 624</b>
Garanties accordées	223 712	22 695	88 255	31 766	366 428
Engagements	383 592	102 372	337 938	155 237	979 139
<b>Total</b>	<b>607 304</b>	<b>125 067</b>	<b>426 193</b>	<b>187 003</b>	<b>1 345 567</b>

## NOTE 5

### CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

La répartition géographique des créances sur les établissements de crédit, y compris celles à vue, est la suivante :

EUR 000	2020	2021
Union européenne	5 955 605	4 619 604
États-Unis	66 643	96 328
Autres pays de l'OCDE	228 334	239 381
Autres pays	8 839	12 331
<b>Total</b>	<b>6 259 421</b>	<b>4 967 644</b>

Le risque de crédit maximal sur les créances sur les établissements de crédit correspond en principe au montant notionnel des créances.

Au 31 décembre 2021, les opérations de prise en pension sous forme d'achat et de vente fermes, conclues avec des établissements de crédit s'élèvent à 460 848 milliers de EUR (31 décembre 2020 : 1 148 978 milliers de EUR).

A la demande de la Banque, la CSSF a approuvé l'exemption totale des risques pris sur le groupe Crédit Mutuel dans le cadre du calcul des limites des grands risques, conformément à la partie XVI, point 24 de la circulaire 06/273 telle que modifiée et ensuite remplacé par l'Article 400.2 du Règlement (EU) 575/2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit (« CRR »). Au 31 décembre 2021, les créances sur les établissements de crédit sur les entreprises liées s'élèvent à 4 258 348 milliers de EUR (31 décembre 2020 : 5 681 007 milliers de EUR), telles que reprises à la note 14.

La part de la provision forfaitaire pour actifs à risques concernant les créances sur les établissements de crédit s'élève, au 31 décembre 2021, à 13 269 milliers de EUR (31 décembre 2020 : 21 701 milliers de EUR) et est portée en déduction des « créances non garanties ».

## NOTE 6

### CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

La ventilation géographique des créances sur la clientèle est la suivante :

EUR 000	2020	2021
Union européenne	3 206 433	3 492 805
États-Unis	1 462	563
Autres pays de l'OCDE	98 497	97 355
Autres pays	137 794	140 890
<b>Total</b>	<b>3 444 186</b>	<b>3 731 613</b>

Les créances sur la clientèle se répartissent comme suit en fonction des garanties obtenues par la Banque :

EUR 000	2020	2021
Créances garanties	3 039 849	3 485 579
Créances non garanties	404 337	246 034
<b>Total</b>	<b>3 444 186</b>	<b>3 731 613</b>

Les corrections de valeur portées en déduction des créances sur la clientèle s'élevaient au 31 décembre 2021 à 51 714 milliers de EUR (31 décembre 2020 : 43 740 milliers de EUR).

La part de la provision forfaitaire pour actifs à risques concernant les créances sur la clientèle s'élève, au 31 décembre 2021, à 36 457 milliers de EUR (31 décembre 2020 : 18 529 milliers de EUR) et est portée en déduction des « créances non garanties ».

#### Avances et crédits aux membres des différents organes de la Banque

Au 31 décembre 2021, les avances et crédits (y compris les garanties et cautionnements éventuels) accordés aux membres du Conseil d'Administration s'élevaient à 7 846 milliers de EUR (31 décembre 2020 : 6 536 milliers de EUR) et ceux accordés aux dirigeants s'élevaient à 23 676 milliers de EUR (31 décembre 2020 : 19 985 milliers de EUR).

## NOTE 7

### VALEURS MOBILIÈRES

Les valeurs mobilières reprises sous les rubriques « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe », « Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable », « Participations » et « Parts dans des entreprises liées » se répartissent de la façon suivante selon qu'elles sont ou non admises à la cote sur un marché actif :

2020 EUR 000	Valeurs cotées	Valeurs non cotées	TOTAL
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	1 722 869	-	1 722 869
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	-	39 075	39 075
Participations	-	4 287	4 287
Parts dans des entreprises liées	-	7 169	7 169
<b>Total</b>	<b>1 722 869</b>	<b>50 531</b>	<b>1 773 400</b>

2021 EUR 000	Valeurs cotées	Valeurs non cotées	TOTAL
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	1 732 074	-	1 732 074
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	-	36 172	36 172
Participations	-	4 291	4 291
Parts dans des entreprises liées	-	6 593	6 593
<b>Total</b>	<b>1 732 074</b>	<b>47 056</b>	<b>1 779 130</b>

Au 31 décembre 2021, le montant des « obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » liées à des opérations d'« interest rate swap » s'élève à 1 175 577 milliers de EUR (31 décembre 2020 : 1 170 923 milliers de EUR).

Le montant des corrections de valeur sur valeurs mobilières maintenues en fonction du « Beibehaltungsprinzip » sur les immobilisations financières et les actifs circulants s'élève au 31 décembre 2021 à 8 913 milliers de EUR (31 décembre 2020 : 9. 313 milliers de EUR).

## NOTE 8

### OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES À REVENU FIXE

Les valeurs mobilières reprises sous la rubrique « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » se répartissent comme suit en fonction de leur objectif :

EUR 000	2020	2021
Immobilisations financières	1 722 551	1 731 218
Portefeuille de négociation	318	856
<b>Total</b>	<b>1 722 869</b>	<b>1 732 074</b>

Les valeurs mobilières sont à considérer comme immobilisations financières si elles sont destinées à servir de façon durable à l'activité de la Banque.

Les valeurs mobilières reprises sous la rubrique « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » se répartissent comme suit en fonction de la nature de l'émetteur :

EUR 000	2020	2021
Émetteurs publics	1 430 649	1 387 496
Établissements de crédit	239 566	303 994
Autres émetteurs	52 654	40 584
<b>Total</b>	<b>1 722 869</b>	<b>1 732 074</b>

La ventilation géographique des valeurs mobilières reprises sous la rubrique « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » est la suivante :

EUR 000	2020	2021
Union européenne	1 424 576	1 442 533
États-Unis	208 886	211 107
Autres pays de l'OCDE	76 109	78 434
Autres pays	13 298	-
<b>Total</b>	<b>1 722 869</b>	<b>1 732 074</b>

Pour l'analyse du risque de crédit, le portefeuille est ventilé par classe d'actifs et par rating (Moody's rating).

EUR 000	2020	2021
<b>Administrations centrales</b>	<b>1 297 886</b>	<b>1 357 379</b>
Aaa	662 504	716 062
Aa1	163 132	154 139
Aa2	327 577	338 113
Aa3	144 673	149 065
A1	-	-
A2	-	-
Baa3	-	-
<b>Administrations régionales et locales</b>	<b>31 296</b>	<b>10 696</b>
Aaa	7 762	3 510
Aa1	23 534	7 186
<b>Supra-National</b>	<b>312 476</b>	<b>306 891</b>
Aaa	182 973	177 698
Aa1	129 503	129 193
<b>Banques</b>	<b>41 607</b>	<b>27 602</b>
Aaa	21 665	6 574
Aa1	7 346	7 893
Baa3	12 279	12 279
NR	317	856
<b>Titrisations</b>	<b>39 604</b>	<b>29 506</b>
Aaa	5 393	4 479
Aa1	16 972	11 758
Aa2	2 625	6 941
Aa3	6 407	1 686
A1	3 711	930
A2	-	-
A3	-	2 866
Baa1	4 496	846
Baa2	-	-
Baa3	-	-
Ba2	-	-
Ba3	-	-
<b>Total</b>	<b>1 722 869</b>	<b>1 732 074</b>

Les tableaux ci-après reprennent la partie des obligations et autres valeurs mobilières reprises dans le portefeuille d'immobilisations financières évaluées au coût historique. Cette partie se compose de deux sous-ensembles au sens de la note 2.9. des présentes notes aux comptes :

a) Portefeuille des immobilisations financières, évaluées au prix d'acquisition corrigé :

2020 EUR 000	Valeur comptable	Juste valeur
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	45 705	50 626

2021 EUR 000	Valeur comptable	Juste valeur
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	36 651	41 577

Durant l'exercice 2008, la Banque a, avec l'accord de la CSSF, reclassé en « immobilisations financières, évaluées au prix d'acquisition corrigé » un portefeuille d'obligations FRN (« Floating Rate Note ») achetées en remploi des dépôts clients.

Au 31 décembre 2021, la valeur comptable de ce portefeuille s'élève à 36 651 milliers de EUR (45 705 milliers de EUR au 31 décembre 2020) pour une juste valeur de 41 577 milliers de EUR (50 626 milliers de EUR au 31 décembre 2020).

b) Portefeuille des immobilisations financières liées à un « interest rate swap » :

2020 EUR 000	Valeur comptable	Juste valeur
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	1 170 923	1 171 310

2021 EUR 000	Valeur comptable	Juste valeur
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	1 175 577	1 176 440

Au 31 décembre 2021, la valeur d'amortissement cumulée depuis la date d'acquisition des agios (et respectivement disagios) sur obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe qui ont le caractère d'immobilisations financières se chiffre de la manière suivante :

EUR 000	2020	2021
Agios	(9 039)	(11 053)
Disagios	2 135	2 682
	<b>(6 904)</b>	<b>(8 371)</b>

La Banque a conclu des opérations de mise en pension sur base d'une convention de vente et de rachat fermes. La valeur de ces opérations au 31 décembre 2021 s'élève à 100 323 milliers de EUR (31 décembre 2020 : 94 470 milliers de EUR). Par souci de cohérence avec le reporting prudentiel FINREP, les montants présentés dans les comptes annuels reprennent les intérêts courus non-échus.

Le CIC a émis une garantie en faveur de la Banque pour couvrir le risque de défaillance d'une majeure partie des titres détenus par la Banque. Les titres concernés sont ceux émis par les établissements de crédit, les titrisations et certains étatiques. La valeur de ces titres au 31 décembre 2021 s'élève à 28 660 milliers de EUR (31 décembre 2020 : 38 615 milliers de EUR).

## NOTE 9

### ÉLÉMENTS DE L'ACTIF APPARTENANT AU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

Aux 31 décembre 2021 et 2020, les éléments de l'actif appartenant au portefeuille de négociation, au sens de la note 2.3. des présentes notes aux comptes, sont les suivants :

2020 EUR 000	Valeur comptable	Juste valeur
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	318	343

2021 EUR 000	Valeur comptable	Juste valeur
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	856	857

## NOTE 10

### PARTICIPATIONS ET PARTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES

Aux 31 décembre 2021 et 2020, la Banque ne détient pas de participation dans d'autres établissements de crédit.

Au 31 décembre 2021, la liste des sociétés dans lesquelles la Banque détient au moins 20% du capital se présente comme suit :

Nom de la société	Fraction du capital détenu	Fonds propres <sup>(1)</sup> au 31/12/2020 EUR 000	Résultat net au 31/12/2020 EUR 000
BL General Partner S.à r.l.	100,00%	1 392	310
BLI - Banque de Luxembourg Investments	100,00%	32 549	61 396
Cigogne Management S.A.	20,00%	31 096	15 297
European Fund Administration S.A.	31,51%	14 602	(3 709)
Fund Market S.A.	100,00%	96	(2)
Tradhold S.A.	50,00%	12 882	576

Toutes ces sociétés ont leur siège social au Luxembourg.

La Compagnie Financière de Gestion Luxembourg S.A. a cessé ses activités courant 2020. Les chiffres présentés ci-dessus correspondent aux états financiers révisés pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 15 décembre 2020 (date de mise en liquidation). La liquidation a été prononcée en date du 15 décembre 2021.

(1) Fonds propres totaux incluant le résultat net au 31 décembre 2020 car les comptes annuels audités au 31/12/2021 ne sont pas encore publiés, sauf pour BLI - Banque de Luxembourg Investments qui présente des fonds propres de 51.415 milliers de EUR et un résultat net de 80.258 milliers de EUR.

## NOTE 11

### AUTRES ACTIFS

EUR 000	2020	2021
Valeurs à recevoir à court terme	1 529	21 665
Investissement du fonds de pension	7 420	-
Métaux précieux	2 167	2 873
Autres	1 013	1 392
<b>Total</b>	<b>12 129</b>	<b>25 930</b>

## NOTE 12

### MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

L'évolution de l'actif immobilisé de la Banque au cours de l'exercice a été la suivante :

EUR 000 POSTES	Valeur d'acquisition au début de l'exercice	Entrées	Sorties	Transferts	Différence de change	Valeur d'acquisition à la clôture de l'exercice	Corrections de valeur à la clôture de l'exercice		Valeur nette à la clôture de l'exercice
							Reprises/ corrections cumulées	Provision forfaitaire pour actifs à risques	
<b>1. Participations</b>	<b>8 894</b>	-	<b>(59)</b>	-	-	<b>8 835</b>	<b>(4 385)</b>	<b>(159)</b>	<b>4 291</b>
<b>2. Parts dans des entreprises liées</b>	<b>23 451</b>	-	<b>(14 863)</b>	-	-	<b>8 588</b>	-	<b>(1 995)</b>	<b>6 593</b>
<b>3. Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe <sup>(1)</sup></b>	<b>1 735 841</b>	<b>225 733</b>	<b>(215 669)</b>	-	<b>(161)</b>	<b>1 745 744</b>	<b>(13 958)</b>	<b>(568)</b>	<b>1 731 218</b>
<b>4. Actifs incorporels</b>	<b>74 053</b>	<b>2 825</b>	-	-	-	<b>76 878</b>	<b>(68 585)</b>	-	<b>8 293</b>
dont :									
a) Frais de développement	49 192	2 540	-	-	-	51 732	(44 318)	-	7 414
b) Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires	24 861	285	-	-	-	25 146	(24 267)	-	879
c) Fonds de commerce	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>5. Actifs corporels</b>	<b>240 623</b>	<b>4 277</b>	<b>(3 056)</b>	-	-	<b>241 844</b>	<b>(152 002)</b>	<b>(1 234)</b>	<b>88 608</b>
dont :									
a) Terrains et constructions	202 589	2 440	(1 744)	-	-	203 285	(120 449)	(1 138)	81 698
b) Installations techniques et machines	27 789	1 653	(601)	-	-	28 841	(23 659)	(71)	5 111
c) Autres installations, outillages et mobilier	10 245	184	(712)	-	-	9 717	(7 893)	(25)	1 799

(1) Cette rubrique de compte contient uniquement les obligations considérées comme immobilisations financières dont la durée de détention est considérée comme durable.

## NOTE 13

### ACTIFS CORPORELS

Au 31 décembre 2021, les actifs corporels comprennent à hauteur d'une valeur nette de 81.698 milliers de EUR (31 décembre 2020 : 85.189 milliers de EUR) la partie des terrains et constructions utilisée par la Banque dans le cadre de son activité propre.

## NOTE 14

### CRÉANCES SUR DES ENTREPRISES LIÉES ET SUR DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LA BANQUE A UN LIEN DE PARTICIPATION

Au 31 décembre 2021, les créances sur des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles la Banque a un lien de participation relèvent des postes suivants :

<b>2020</b> EUR 000	Entreprises liées	Participations
Créances sur les établissements de crédit	5 681 007	-
Créances sur la clientèle	3 874	3
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	12 566	-
<b>Total</b>	<b>5 697 447</b>	<b>3</b>

<b>2021</b> EUR 000	Entreprises liées	Participations
Créances sur les établissements de crédit	4 258 348	-
Créances sur la clientèle	3 213	-
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	12 566	-
<b>Total</b>	<b>4 274 127</b>	<b>-</b>

Les créances et obligations sont présentées nettes de corrections de valeur.

## NOTE 15

### ACTIFS SUBORDONNÉS

Les actifs détenus par la Banque et présentant un caractère subordonné sont inclus principalement sous la rubrique « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » et s'élèvent au 31 décembre 2021 à 12 279 milliers de EUR (31 décembre 2020 : 12 279 milliers de EUR).

## NOTE 16

### ACTIFS EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Au 31 décembre 2021, le montant global des éléments d'actif libellés en devises, converti en EUR, est de 1 410 190 milliers de EUR (31 décembre 2020 : 2 411 370 milliers de EUR).

## NOTE 17

### AUTRES PASSIFS

EUR 000	2020	2021
Valeurs à payer à court terme	23 239	14 146
Créanciers privilégiés	10 230	9 282
Fonds de pension en faveur du personnel	5 039	4 383
Autres	16 397	18 052
<b>Total</b>	<b>54 905</b>	<b>45 863</b>

Le montant de 4 383 milliers de EUR au 31 décembre 2021 ne couvre que les pensions en cours.

Dans le cadre de la politique de rémunération du personnel de la Banque, une partie de la rémunération variable est échelonnée sur 4 ans : ce montant est repris sous le poste « Autres » pour 16 708 milliers de EUR au 31 décembre 2021 (31 décembre 2020 : 15 146 milliers de EUR).

## NOTE 18

### POSTES SPÉCIAUX AVEC UNE QUOTE-PART DE RÉSERVES

Le montant renseigné sous « Postes spéciaux avec une quote-part de réserves » est principalement constitué de plus-values fiscalement immunisées sur la vente d'immeubles ainsi que sur la vente de participations.

## NOTE 19

### CAPITAL SOUSCRIT

Le capital autorisé, souscrit et libéré de la Banque est de 104 784 milliers de EUR, représenté par 26 546 actions sans désignation de valeur nominale.

## NOTE 20

### ÉVOLUTION DES RÉSERVES ET DES RÉSULTATS REPORTÉS

EUR 000	Réserve légale	Autres réserves	Résultats reportés
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	10 478	581 036	-
Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020	-	-	59 271
Affectation du résultat :			
Transfert aux réserves	-	5 326	(5 326)
Liquidation de résultat statutaire de la succursale en Belgique	-	1 678	-
Dividende	-	-	(53 331)
Tantièmes aux administrateurs	-	-	(614)
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>10 478</b>	<b>588 040</b>	-

Suivant la loi sur les sociétés anonymes, il est fait annuellement, sur les bénéfices nets, un prélèvement de 5 % au moins, affecté à la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10 % du capital social. Cette affectation est réalisée lors de l'exercice suivant.

La distribution de la réserve légale n'est pas permise.

Au 31 décembre 2021, la réserve spécifique liée à la réduction du montant de l'impôt sur la fortune (voir note 2.18) et reprise dans le poste « Autres réserves » se montait à 108 530 milliers de EUR (31 décembre 2020 : 112 230 milliers de EUR).

Au 31 décembre 2021, le rendement des actifs était de 0,46% (31 décembre 2020 : 0,43%).

EUR 000	2020	2021
Total des actifs	13 716 857	14 177 907
Résultat net	59 271	65 145
<b>Rendement des actifs</b>	<b>0,43 %</b>	<b>0,46%</b>

## NOTE 21

### ACTIFS GREVÉS ET DONNÉS PAR LA BANQUE EN GARANTIE DE SES PROPRES ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2021, la Banque a donné des actifs en garantie de ses propres engagements pour un montant de 286 307 milliers de EUR (31 décembre 2020 : 437 374 milliers de EUR). La grande majorité de ces actifs sont repris au poste « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe ». Ces actifs sont donnés en garantie dans le cadre d'activité de refinancement et du collatéral management. Par souci de cohérence avec le reporting prudentiel FINREP, les montants présentés dans les comptes annuels reprennent les intérêts courus non-échus.

2020 EUR 000	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
<b>Actifs de la Banque</b>	<b>437 374</b>	<b>N/A</b>	<b>13 279 483</b>	<b>N/A</b>
Instruments de fonds propres	-	-	50 531	120 135
Titres de créances	92 566	93 890	1 630 303	1 720 657
Autres actifs	344 808	N/A	11 598 649	N/A

2021 EUR 000	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
<b>Actifs de la Banque</b>	<b>286 307</b>	<b>N/A</b>	<b>13 891 600</b>	<b>N/A</b>
Instruments de fonds propres	-	-	47 056	109 858
Titres de créances	98 347	98 917	1 633 727	1 682 010
Autres actifs	187 960	N/A	12 210 817	N/A

## NOTE 22

### DETTES ENVERS DES ENTREPRISES LIÉES ET DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LA BANQUE A UN LIEN DE PARTICIPATION

Au 31 décembre 2021, les dettes envers des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles la Banque a un lien de participation relèvent des postes suivants :

2020 EUR 000	Entreprises liées	Participations
Dettes envers des établissements de crédit	201 291	-
Dettes envers la clientèle	23 904	75 645
<b>Total</b>	<b>225 195</b>	<b>75 645</b>

2021 EUR 000	Entreprises liées	Participations
Dettes envers des établissements de crédit	183 147	-
Dettes envers la clientèle	27 313	86 343
<b>Total</b>	<b>210 460</b>	<b>86 343</b>

## NOTE 23

### PASSIFS EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Au 31 décembre 2021, le montant global des éléments de passif libellés en devises, converti en EUR, s'élève à 3 575 336 milliers de EUR (31 décembre 2020 : 3 748 965 milliers de EUR).

## NOTE 24

### PASSIFS ÉVENTUELS

Les passifs éventuels de la Banque se décomposent de la manière suivante :

EUR 000	2020	2021
Garanties et autres substituts directs de crédit	377 469	366 295
Crédits documentaires	-	133
<b>Total</b>	<b>377 469</b>	<b>366 428</b>

La Banque a au 31 décembre 2021 des passifs éventuels à l'égard d'entreprises liées pour un montant de 21 719 milliers de EUR (31 décembre 2020 de 20 831 milliers de EUR), et présente des passifs éventuels pour un montant de 17 milliers de EUR à l'égard d'entreprises avec lesquelles elle a un lien de participation (31 décembre 2020 : 17 milliers de EUR).

## NOTE 25

### ENGAGEMENTS

Les engagements de la Banque se décomposent de la manière suivante :

EUR 000	2020	2021
Crédits confirmés, non utilisés	861 588	941 700
Autres engagements	54 628	37 439
<b>Total</b>	<b>916 216</b>	<b>979 139</b>

La Banque a, au 31 décembre 2021, des engagements à l'égard d'entreprises liées pour un montant de 9 772 milliers de EUR (31 décembre 2020 : 51,5 milliers de EUR).

La Banque a, au 31 décembre 2021, des engagements à l'égard d'entreprises avec lesquelles elle a un lien de participation pour un montant de 2.090 milliers de EUR (31 décembre 2020 : 2 277 milliers de EUR).

La Banque a contracté d'autres engagements qui ne sont repris ni au bilan, ni au hors-bilan mais dont l'indication est utile pour l'appréciation de la situation financière. Les engagements concernés correspondent à 7 contrats de bail immobilier dont la durée résiduelle maximale est de 8 ans.

# NOTE 26

## INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

### a) Opérations hors portefeuille de négociation – ventilation par catégorie d'instruments et durée résiduelle

Les instruments financiers dérivés hors portefeuille de négociation (tels que définis dans la note 2.4.), liés aux taux de change, aux taux d'intérêt et au risque de crédit, sont ventilés par catégorie d'instruments et type de marchés et en fonction de leur échéance résiduelle.

2020 EUR 000	Nominal				Grand total	Valeur de marché	
	- de 3 mois	3-12 mois	1-5 ans	+ de 5 ans		positive	(négative)
<b>Opérations liées aux taux de change</b>							
Opérations de gré à gré	-	-	-	-	-	-	-
Opérations de change à terme et swap	6 311 935	1 254 061	5 501	-	7 571 497	66 641	(58 714)
Achat option	7 855	5 032	-	-	12 887	239	-
Vente option	10 087	5 245	-	-	15 332	-	(239)
<b>Total</b>	<b>6 329 877</b>	<b>1 264 338</b>	<b>5 501</b>	<b>-</b>	<b>7 599 716</b>	<b>66 880</b>	<b>(58 953)</b>
<b>Opérations liées aux taux d'intérêt</b>							
Opérations de gré à gré	-	-	-	-	-	-	-
Interest rate swaps	47 044	112 695	852 924	1 222 601	2 235 264	6 720	(128 716)
Cap floor achat	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>47 044</b>	<b>112 695</b>	<b>852 924</b>	<b>1 222 601</b>	<b>2 235 264</b>	<b>6 720</b>	<b>(128 716)</b>
<b>Opérations liées aux capitaux propres</b>							
Opérations sur marché réglementé	-	-	-	-	-	-	-
Achat option	-	-	-	-	-	-	-
Vente option	-	-	-	-	-	-	-
Equity futures achat	-	-	-	-	-	-	-
Equity futures vente	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Opérations de gré à gré	-	-	-	-	-	-	-
Achat Accumulator Swap	-	-	-	-	-	-	-
Vente Accumulator Swap	-	-	-	-	-	-	-
Achat option	30 422	162 228	-	-	192 650	-	(7 068)
Vente option	30 422	162 228	-	-	192 650	13 511	-
Warrant	-	-	-	169 622	169 622	-	(106 903)
<b>Total</b>	<b>60 844</b>	<b>324 456</b>	<b>-</b>	<b>169 622</b>	<b>554 922</b>	<b>13 511</b>	<b>(113 971)</b>

2021 EUR 000	Nominal					Valeur de marché	
	- de 3 mois	3-12 mois	1-5 ans	+ de 5 ans	Grand total	positive	(négative)
<b>Opérations liées aux taux de change</b>							
Opérations de gré à gré	-	-	-	-	-	-	-
Opérations de change à terme et swap	7 112 495	1 369 023	-	-	8 481 518	63 930	(59 476)
Achat option	2 400	-	-	-	2 400	-	-
Vente option	2 603	-	-	-	2 603	-	-
<b>Total</b>	<b>7 117 498</b>	<b>1 369 023</b>	-	-	<b>8 486 521</b>	<b>63 930</b>	<b>(59 476)</b>
<b>Opérations liées aux taux d'intérêt</b>							
Opérations de gré à gré	-	-	-	-	-	-	-
Interest rate swaps	42 878	132 913	926 993	1 360 729	2 463 513	13 312	(70 163)
Cap floor achat	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>42 878</b>	<b>132 913</b>	<b>926 993</b>	<b>1 360 729</b>	<b>2 463 513</b>	<b>13 312</b>	<b>(70 163)</b>
<b>Opérations liées aux capitaux propres</b>							
Opérations sur marché réglementé	-	-	-	-	-	-	-
Achat option	-	-	-	-	-	-	-
Vente option	-	-	-	-	-	-	-
Equity futures achat	-	-	-	-	-	-	-
Equity futures vente	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-	-
Opérations de gré à gré	-	-	-	-	-	-	-
Achat Accumulator Swap	-	-	-	-	-	-	-
Vente Accumulator Swap	-	-	-	-	-	-	-
Achat option	-	-	-	-	-	-	-
Vente option	-	-	-	-	-	-	-
Warrant	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-	-

Toutes les opérations hors portefeuille de négociation en cours aux 31 décembre 2021 et 2020, liées au taux de change et au taux d'intérêt, ont été effectuées dans un but de couverture.

Les opérations liées à d'autres cours de marché portent sur des instruments financiers dérivés cotés et sont traitées pour compte de la clientèle sur des marchés organisés.

#### b) Opérations du portefeuille de négociation

La Banque ne détient pas de position sur instruments financiers dérivés en portefeuille de négociation aux 31 décembre 2021 et 2020.

## NOTE 27

### INFORMATIONS SUR LE RISQUE DE CRÉDIT DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

#### a) Informations sur le coût de remplacement

Le tableau ci-après renseigne sur le coût de remplacement des instruments financiers dérivés conclus hors d'un marché réglementé reconnu.

Les coûts de remplacement courants, les risques potentiels futurs, les coûts de remplacement globaux ainsi que l'exposition nette au risque de crédit sont calculés conformément aux prescriptions définies dans le règlement UE n° 575/2013 portant sur la définition de ratios de fonds propres en application de l'article 56 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

2020 EUR 000	Notionnel	Coûts de remplacement courants positifs <sup>(1)</sup>	Risques potentiels futurs <sup>(2)</sup>	Coûts de remplacement globaux <sup>(1+2)</sup>	Expositions nettes <sup>(3)</sup>
<b>Opérations liées aux taux de change</b>					
Opérations de change à terme et swaps	343 808	1 461	3 462	4 923	98
Options de change	7 864	249	79	328	-
<b>Total</b>	<b>351 672</b>	<b>1 710</b>	<b>3 541</b>	<b>5 251</b>	<b>98</b>
<b>Opérations liées aux taux d'intérêt</b>					
Interest rate swaps	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Opérations liées aux capitaux propres</b>					
Equity Futures	-	-	-	-	-
Equity Options	355 555	11 936	21 333	33 269	12 251
Warrant	166 443	-	16 644	16 644	12 625
<b>Total</b>	<b>521 998</b>	<b>11 936</b>	<b>37 977</b>	<b>49 913</b>	<b>24 876</b>
<b>Opérations avec des contreparties dans le cadre d'un accord de compensation</b>	<b>9 573 542</b>	<b>42 265</b>	<b>59 375</b>	<b>101 640</b>	<b>24 455</b>

(1) Contrats qui, sur base d'une évaluation à des cours de marché, dégagent un coût de remplacement à valeur positive.

(2) Le risque potentiel futur reflète le risque susceptible d'être encouru pendant la durée de vie résiduelle de l'instrument dérivé. Il est calculé sur base du nominal, en fonction du terme restant à courir.

(3) Correspond au montant du coût de remplacement global pondéré en fonction de la nature de la contrepartie.

<b>2021</b> EUR 000	Notionnel	Coûts de remplacement courants positifs <sup>(1)</sup>	Risques potentiels futurs <sup>(2)</sup>	Coûts de remplacement globaux <sup>(1+2)</sup>	Expositions nettes <sup>(3)</sup>
<b>Opérations liées aux taux de change</b>					
Opérations de change à terme et swaps	662 182	9 472	15 408	24 880	24 868
Options de change	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>662 182</b>	<b>9 472</b>	<b>15 408</b>	<b>24 880</b>	<b>24 868</b>
<b>Opérations liées aux taux d'intérêt</b>					
Interest rate swaps	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Opérations liées aux capitaux propres</b>					
Equity Futures	-	-	-	-	-
Equity Options	-	-	-	-	-
Warrant	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Opérations avec des contreparties dans le cadre d'un accord de compensation</b>	<b>10 285 487</b>	<b>17 766</b>	<b>96 375</b>	<b>114 142</b>	<b>64 945</b>

(1) Contrats qui, sur base d'une évaluation à des cours de marché, dégagent un coût de remplacement à valeur positive.

(2) Le risque potentiel futur reflète le risque susceptible d'être encouru pendant la durée de vie résiduelle de l'instrument dérivé. Il est calculé sur base du nominal, en fonction du terme restant à courir.

(3) Correspond au montant du coût de remplacement global pondéré en fonction de la nature de la contrepartie.

b) Ventilation par degré de rating des contreparties

Le tableau ci-après présente la ventilation des coûts de remplacement globaux, relatifs aux instruments financiers dérivés traités hors d'un marché réglementé reconnu, par degré de solvabilité des contreparties.

<b>2020</b> EUR 000	Notionnel	Aaa	Aa2	Aa3	A1	A2	A3	Baa1	Baa2	Ba1	Sans rating	<b>TOTAL</b>
<b>Risque de crédit</b>												
<b>Opérations liées aux taux de change</b>												
Opérations de change à terme et swaps	343 808	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 923	4 923
Options de change	7 864	-	-	-	-	-	-	-	-	-	328	328
<b>Total</b>	<b>351 672</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>5 251</b>	<b>5 251</b>
<b>Opérations liées aux capitaux propres</b>												
Equity Futures	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Equity Options	355 555	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33 269	33 269
Warrant	166 443	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16 644	16 644
<b>Total</b>	<b>521 998</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>49 913</b>	<b>49 913</b>
<b>Opérations liées aux taux d'intérêt</b>												
Interest rate swaps	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Opérations avec des contreparties dans le cadre d'un accord de compensation</b>												
	<b>9 573 542</b>	-	<b>19 066</b>	<b>12 535</b>	<b>9 748</b>	-	<b>40 042</b>	<b>20</b>	<b>3 771</b>	-	<b>16 458</b>	<b>101 640</b>

<b>2021</b> EUR 000	Notionnel	Aaa	Aa2	Aa3	A1	A2	A3	Baa1	Baa3	Ba1	Sans rating	<b>TOTAL</b>
<b>Risque de crédit</b>												
<b>Opérations liées aux taux de change</b>												
Opérations de change à terme et swaps	662 182	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24 880	24 880
Options de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>662 182</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>24 880</b>	<b>24 880</b>
<b>Opérations liées aux capitaux propres</b>												
Equity Futures	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Equity Options	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Warrant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Opérations liées aux taux d'intérêt</b>												
Interest rate swaps	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Opérations avec des contreparties dans le cadre d'un accord de compensation</b>	<b>10 285 487</b>	-	<b>4 446</b>	<b>41 281</b>	<b>15 213</b>	<b>9 910</b>	-	-	-	-	<b>43 292</b>	<b>114 142</b>

### c) Ventilation géographique

Le tableau ci-après présente la ventilation géographique des coûts de remplacement globaux, relatifs aux instruments financiers dérivés traités hors d'un marché réglementé reconnu.

2020 EUR 000	TOTAL	2021 EUR 000	TOTAL
<b>Risque de crédit</b>		<b>Risque de crédit</b>	
Union européenne	133 208	Union européenne	112 301
États-Unis	-	États-Unis	1 206
Autres pays OCDE	20 068	Autres pays OCDE	10 790
Autres pays	3 528	Autres pays	14 725
<b>Total</b>	<b>156 804</b>	<b>Total</b>	<b>139 022</b>

### d) Convention d'échange de collatéral

Durant l'année 2021 et en ligne avec la réglementation relative à EMIR (European Market Infrastructure Regulation), la Banque a signé avec ses contreparties des contrats « Variation Margin - Credit Support Annex » (VM-CSA) qui régissent les échanges de collatéral (« variation margin » ou appel de marge de variation) concernant les transactions sur produits dérivés OTC. Au 31 décembre 2021, le nombre de contreparties avec lesquelles un VM-CSA est signé s'établit à 45 (2020 : 45). Toute nouvelle opération est dorénavant conclue avec l'une de ces 45 contreparties éligibles.

## NOTE 28

### PRINCIPAUX POSTES DE REVENUS DE LA BANQUE

2020 EUR 000	Non domestique	Domestique	TOTAL
Marge d'intérêts	1 477	63 856	65 333
Commissions nettes	12 917	116 992	129 909
Revenus de valeurs mobilières	-	62 570	62 570
Résultat provenant d'opérations financières	206	7 416	7 622
Autres produits d'exploitation	113	7 496	7 609

2021 EUR 000	Non domestique	Domestique	TOTAL
Marge d'intérêts	1 763	57 628	59 391
Commissions nettes	14 304	126 077	140 381
Revenus de valeurs mobilières	-	64 762	64 762
Résultat provenant d'opérations financières	105	9 052	9 157
Autres produits d'exploitation	5	10 220	10 225

La Banque fournit à ses clients notamment les services suivants :

- Gestion de patrimoine et conseil en placement ;
- Conservation et administration de valeurs mobilières ;
- Location de coffres ;
- Représentation fiduciaire.

## NOTE 29

### AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

La rubrique « Autres produits d'exploitation » se décompose comme suit :

EUR 000	2020	2021
Récupération TVA et d'impôts sur exercices antérieurs	4 220	5 767
Aide étatique à la formation	345	208
Loyers perçus	1 078	1 029
Plus-value sur cession immobilisation	30	82
Autres	1 936	3 139
<b>Total</b>	<b>7 609</b>	<b>10 225</b>

Le poste « Autres » comprend des services refacturés aux entreprises liées pour 1 124 milliers de EUR en 2021 (1 428 milliers de EUR en 2020).

## NOTE 30

### AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

EUR 000	2020	2021
Mise au rebut d'immobilisations	21	3
Perte nette sur erreur de transmission	1 659	53
Frais sur opérations de crédit structuré	1 541	3 569
<b>Total</b>	<b>3 221</b>	<b>3 625</b>

## NOTE 31

### PERSONNEL

Au 31 décembre 2021 (2020), la Banque, y compris la succursale belge, emploie 956 (952) personnes, dont 78 (77) cadres dirigeants, 878 (875) cadres et salariés.

Les salaires payés au personnel, ainsi que les dotations aux plans de retraite et autres, s'élèvent à 111 180 milliers de EUR (31 décembre 2020 : 106 986 milliers de EUR).

De ce montant, la part versée aux 78 dirigeants s'élève à 17 106 milliers de EUR (31 décembre 2020 : 77 dirigeants, 16 614 milliers de EUR). Le montant versé aux membres du Conseil d'Administration est repris dans la note 20.

La Banque a versé à l'Administration des contributions luxembourgeoise, au cours de l'exercice 2021, un montant de 18 400 milliers de EUR (31 décembre 2020 : 17 500 milliers de EUR), au titre d'impôts retenus sur salaires au Luxembourg.

En 2021, le règlement de pension complémentaire n'a pas connu de modification significative. Outre les prestations retraites (cotisations patronales et personnelles), il prévoit le paiement d'un capital et d'une rente en cas de décès ou d'invalidité.

Les dotations au fonds de pension (Luxembourg Pension Fund), où sont logées les provisions destinées aux futurs retraités de la Banque et de ses filiales, ont été calculées sur la base des calculs actuariels et d'un rendement attendu des actifs du fonds de 0,5%.

Au 31 décembre 2021, le montant de ces dotations, versées au fonds de pension s'élève à 4.513 milliers de EUR (31 décembre 2020 : 3 604 milliers de EUR).

## NOTE 32

### L'ENTREPRISE MÈRE

Les états financiers de Banque de Luxembourg sont consolidés par :

- le Crédit Industriel et Commercial (CIC) ;
- la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) et qui inclut le CIC ;
- le Crédit Mutuel Alliance Fédérale et qui inclut la BFCM ;
- le groupe Crédit Mutuel dont l'organe central est la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) et qui comprend le Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les états financiers consolidés du CIC peuvent être obtenus à l'adresse suivante :

6, avenue de Provence  
F-75009 Paris

Les états financiers consolidés de la BFCM et du Crédit Mutuel Alliance Fédérale peuvent être obtenus à l'adresse suivante :

4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
F-67000 Strasbourg

Les états financiers du groupe Crédit Mutuel peuvent être obtenus à l'adresse suivante :

46 rue du Bastion  
F-75017 Paris

Le montant des moyens financiers du FRL devra atteindre, d'ici la fin de l'année 2024, au moins 1% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 1er numéro 36 de la Loi, de tous les établissements de crédit agréés en vertu de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier. Ce montant est collecté auprès des établissements de crédit par des contributions annuelles au cours des exercices 2015 à 2024.

Le niveau cible des moyens financiers du FGDL est fixé à 0,8% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 163 numéro 8 de la Loi, des établissements adhérents. Les contributions ont été versées annuellement entre 2016 et 2018.

Maintenant que le premier niveau de 0,8% est atteint, les établissements de crédit luxembourgeois continuent de contribuer pendant 8 ans supplémentaires de sorte à constituer un coussin de sécurité supplémentaire de 0,8% des dépôts garantis tels que définis à l'article 163 numéro 8 de la Loi.

La loi du 23 décembre 2016 portant mise en œuvre de la réforme fiscale 2017 a introduit un traitement fiscal neutre des extournes de la provision AGDL en plusieurs tranches successives pendant une période transitoire de 2016 à 2026. Le montant de l'extourne au titre de chaque année d'imposition doit être au moins égal au montant des contributions au FGDL et au FRL effectuées à charge de la même année d'imposition. La part de la provision non encore extournée à l'issue de la période transitoire devra être extournée et rattachée au résultat de l'année d'imposition 2026.

Le 18 janvier 2017, la CSSF a émis une lettre circulaire relative à l'abrogation de l'AGDL et au traitement comptable de l'extourne de la provision AGDL afin de permettre aux banques d'appliquer un traitement comptable en ligne avec le traitement fiscal prévu par la loi du 23 décembre 2016.

## NOTE 33

### PROVISION AGDL, FGDL ET FRL

La loi du 18 décembre 2015 relative aux mesures de résolution, d'assainissement et de liquidation des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement ainsi qu'aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs (« la Loi »), transposant en droit luxembourgeois la directive 2014/59/UE établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ainsi que la directive 2014/49/UE relative aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs a été publiée au Mémorial en date du 24 décembre 2015.

Le système de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs en vigueur jusque-là, mis en œuvre par l'« Association pour la Garantie des Dépôts Luxembourg » (AGDL), a été remplacé par un nouveau système contributif de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs. Le nouveau système garantit l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence d'un montant de 100 000 EUR et les investissements jusqu'à concurrence d'un montant de 20 000 EUR. La Loi prévoit en outre que des dépôts résultant de transactions spécifiques ou remplissant un objectif social ou encore liés à des événements particuliers de la vie sont protégés au-delà de 100.000 EUR pour une période de 12 mois.

## NOTE 34

### AUTRES PROVISIONS

Le montant renseigné sous « Autres provisions » est constitué principalement par la provision FGDL, FRL et AGDL (voir note 33), de provisions pour litiges, pour rémunérations et gratifications.

## NOTE 35

### PARTIES LIÉES

La Banque n'a conclu aucune transaction significative avec des parties liées ne respectant pas des conditions normales de marché pour les périodes se terminant au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020.

## NOTE 36

### HONORAIRES DU CABINET DE REVISION AGRÉÉ

Les montants des honoraires versés au cabinet de révision agréé pendant les années 2021 et 2020 sont les suivants :

EUR 000	2020	2021
Frais de révision	432	445
Autres services d'assurance	143	159
Autres honoraires	560	684
<b>Total</b>	<b>1135</b>	<b>1288</b>

## NOTE 37

### ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement pouvant avoir un impact significatif sur les comptes annuels au 31 décembre 2021 ne s'est produit entre la clôture et la date du présent rapport.

S'il est, à ce stade, difficile de prévoir les conséquences économiques et financières à long terme de la crise sanitaire des deux dernières années, ainsi que de la sortie de cette crise qui semble se profiler, la Banque estime qu'elle pourra s'appuyer sur sa grande résilience opérationnelle et financière pour traverser cette phase de turbulences sans que sa stabilité, sa liquidité ou sa solvabilité ne soit affectée. La taille de son capital, la structure de son bilan, ainsi que l'encadrement rigoureux des risques, confèrent à la Banque la capacité d'absorber des chocs même de grande ampleur et de longue durée. Des ratios de fonds propres et de liquidité largement supérieurs aux minima prudentiels confirment cette résilience.

Depuis mars 2020, au travers d'un Comité de Crise, la Banque a implémenté les mesures opérationnelles nécessaires pour assurer la poursuite de ses activités et continue à surveiller les évolutions de la crise ainsi que les impacts de celle-ci. Le déploiement à grande échelle du télétravail a été mis en œuvre et un certain nombre de mesures ont été réalisées pour assurer l'intégrité des systèmes d'information et mitiger les risques, notamment de cyber-attaques et de tentatives de fraude.

Enfin, une communication sur l'évolution de la situation et des mesures prises face au Covid-19 est réalisée de façon extensive, aussi bien en externe qu'en interne.

La sortie de crise sanitaire qui semble se profiler actuellement devrait permettre un retour vers plus de normalité, sans pour autant oublier les enseignements acquis et l'agilité démontrée par la Banque lors des deux dernières années, ni négliger certains nouveaux défis, comme le retour annoncé de l'inflation ou l'intégration du télétravail dans la vie professionnelle au quotidien.

La Banque suit de près l'évolution de la situation géopolitique en Ukraine, en Biélorussie et en Russie. La Banque analyse les différentes sanctions internationales applicables et a immédiatement ajusté ses procédures pour s'y conformer. La Banque suit les impacts de cette situation géopolitique sur les marchés boursiers, obligataires et monétaires afin de protéger au mieux le patrimoine de ses clients. A l'actif et au passif de la Banque, seuls quelques éléments négligeables ont été recensés pouvant subir un impact résultant de la situation géopolitique.

# Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Au Conseil d'administration de  
Banque de Luxembourg, société anonyme  
14, boulevard Royal  
L-2449 Luxembourg

## Rapport sur l'audit des comptes annuels

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Banque de Luxembourg S.A. (la « Banque ») comprenant le bilan au 31 décembre 2021 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISA ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu du Règlement (UE) N° 537/2014, de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Banque conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (« Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants

que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

### Corrections de valeur sur le portefeuille d'obligations adossées à des créances hypothécaires (« Residential Mortgage-Backed Security »)

#### DESCRIPTION :

La Banque détient en immobilisations financières, évaluées au prix d'acquisition ou au plus bas entre la valeur de marché et le prix d'acquisition (« LOCOM »), un portefeuille d'obligations adossées à des créances hypothécaires (« Residential Mortgage-Backed Security »). Au 31 décembre 2021, la valeur comptable de ce portefeuille s'élève à EUR 30 millions (EUR 40 millions au 31 décembre 2020), dépréciée à hauteur de EUR 4 millions (EUR 5 millions au 31 décembre 2020).

Certaines de ces obligations n'étant pas cotées sur des marchés constamment liquides, le département Risk Management et la Salle des Marchés de la Banque ont développé des modèles de valorisation internes afin d'effectuer régulièrement des tests de dépréciation sur ces actifs. Ces modèles de valorisation s'appuient notamment sur des hypothèses portant sur l'évolution macro-économique de certains marchés, secteurs économiques et politiques monétaires.

L'analyse d'une éventuelle nécessité de corrections de valeur comprend intrinsèquement une part de jugement significative de la part de la Direction.

#### **APPROCHE D'AUDIT :**

Nous avons testé la mise en place et l'efficacité des contrôles trimestriels effectués par le Risk Management portant sur la revue des modèles de valorisation des obligations de la Banque, le caractère approprié des dépréciations comptabilisées par le passé et l'éventuelle nécessité de nouvelles dépréciations.

Nous avons inspecté la documentation résumant les conclusions de ce contrôle trimestriel effectué par le Risk Management.

Nous avons effectué une revalorisation des positions significatives du portefeuille d'obligations adossées à des créances hypothécaires à l'aide de modèles internes à KPMG et sur base d'informations indépendantes afin d'obtenir l'assurance raisonnable nécessaire sur les montants de dépréciations comptabilisées par la Banque.

### **Calcul et comptabilisation des commissions de banque privée**

#### **DESCRIPTION :**

Les commissions de banque privée s'élèvent à EUR 58 millions au 31 décembre 2021 (EUR 55 millions au 31 décembre 2020) et représentent l'une des principales sources de revenus de la Banque. Ces commissions comprennent principalement les commissions de courtage, de gestion et de frais de garde facturées à la clientèle bénéficiant de services de banque privée.

La Banque dispose de grilles tarifaires standards pour les services de banque privée proposés à la clientèle mais octroie des conditions spéciales en fonction des volumes de transactions et d'actifs déposés auprès de la Banque.

Bien que le processus de calcul et comptabilisation des commissions soit en théorie automatique, la présence de conditions spéciales rend nécessaire des interventions manuelles dans ce processus.

Du fait du volume et du montant des commissions de banque privée, nous considérons le calcul et la comptabilisation de ces opérations comme une question clef d'audit.

#### **APPROCHE D'AUDIT :**

Nous avons testé la mise en place et l'efficacité des contrôles de validation effectués par la Banque lors de la définition ou les changements de dérogations aux conditions tarifaires standards.

Nous avons testé la mise en place et l'efficacité des contrôles de validation effectués par la Banque sur les ordres de transaction provenant de la clientèle.

Nous avons testé la mise en place et l'efficacité du second niveau de validation pour toute entrée comptable manuelle.

Pour un échantillon de transactions, nous avons recalculé les frais de courtage sur base des détails des opérations et des conditions tarifaires validées avec la clientèle.

Nous avons par ailleurs effectué un recalcul des frais de garde et de gestion pour un échantillon de revenus sur base d'une extraction des actifs de la clientèle et leurs conditions tarifaires.

Nous avons enfin effectué des procédures analytiques sur les différentes catégories de commissions de banque privée.

### **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités du Conseil d'Administration pour les comptes annuels**

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle

### **Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer

sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Banque à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les mesures prises pour éliminer les menaces ou les mesures de sauvegardes appliquées s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

## Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons été désignés en tant que Réviseur d'Entreprises agréé par le Conseil d'Administration en date du 30 mars 2021 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 6 ans.

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Banque au cours de l'audit.

Luxembourg, le 29 mars 2022

KPMG Luxembourg,  
Société anonyme  
Cabinet de révision agréé

S. Chambourdon  
Réviseur d'entreprises agréé

# Notre actionnaire



La Banque de Luxembourg est une filiale du Crédit Mutuel Alliance Fédérale au travers du Crédit Industriel et Commercial (CIC), qui détient 100 % du capital de la Banque. Le Crédit Mutuel Alliance Fédérale met à disposition de ses clients une offre multiservice complète et innovante en banque et en assurance.

Sa force repose sur la combinaison de plusieurs facteurs : une organisation coopérative et mutualiste, une politique de diversification de produits et services, une décentralisation des réseaux permettant des services de proximité, une marque forte et reconnue, une présence croissante à l'international et des salariés experts régulièrement formés.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale se développe selon quatre axes prioritaires issus de son plan de développement stratégique :

- 1 Être la banque relationnelle de référence dans un monde omnicanal
- 2 Être une banque engagée et adaptée au nouveau monde
- 3 Être une banque multiservice innovante
- 4 Mettre la solidité au service du développement du modèle mutualiste

Première banque « Entreprise à Mission » en France, le résultat net atteint 3,5 milliards d'euros, en croissance de 39 % en 2021.

En 2021, les très bonnes notations externes du Crédit Mutuel ont été confirmées par Moody's (Aa3) et Fitch Ratings (Senior Préférée : AA-) avec une perspective stable, et améliorées d'un cran par Standard & Poor's (de A à A+) avec une perspective remontée à stable. Les trois agences mettent en avant la solidité du modèle de bancassurance et le bon niveau des indicateurs de rentabilité, qualité d'actifs, capitalisation et liquidité du Crédit Mutuel dans un contexte de crise sanitaire.

Le Crédit Mutuel Alliance Fédérale fait partie des 115 banques européennes importantes surveillées directement par la BCE dans le cadre du Mécanisme de Supervision Unique (MSU).

# Perspectives

La Banque de Luxembourg a inscrit le respect des intérêts de l'ensemble des parties prenantes dans ses statuts et se veut être une vraie Maison Attentionnée. La bienveillance se trouve au cœur des relations, tant entre collaborateurs qu'avec les clients. Il s'agit d'une ambition et d'une promesse qui doit être constamment travaillée au même titre que la confiance ou la bonne réputation.

La RSE et l'ESG forment désormais des éléments structurants et se retrouvent au cœur du plan de développement de la Banque.

Le contexte environnemental, caractérisé par de fortes pressions réglementaires et financières (taux d'intérêt et marges en contraction), conduit la Banque à appliquer rigueur budgétaire et opérationnelle. Le cadre général auquel la Banque est soumise exige une gestion prudente des risques financiers et non-financiers.

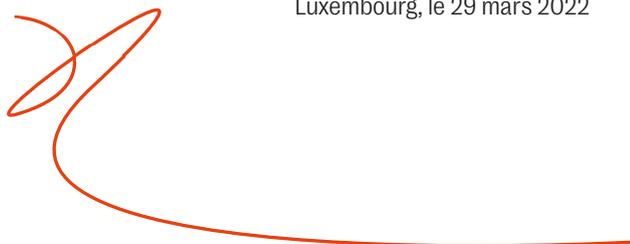
Avec ses bons ratios, son actionnaire solide, sa bonne réputation, la Banque de Luxembourg est bien préparée pour affronter les défis à venir et pour développer son fonds de commerce.

**Pierre AHLBORN**  
Administrateur Délégué

Luxembourg, le 29 mars 2022

**Eric CHARPENTIER**  
Président du Conseil d'Administration

Luxembourg, le 29 mars 2022



# Nos implantations



## Luxembourg

[www.banquedeluxembourg.com](http://www.banquedeluxembourg.com)

14, Boulevard Royal - L-2449 Luxembourg  
55, rue des Scillas - L-2529 Luxembourg-Howald  
Tél. : +(352) 49 924 1

## Belgique

[www.banquedeluxembourg.be](http://www.banquedeluxembourg.be)



## Bruxelles

Chaussée de La Hulpe, 120  
B-1000 Bruxelles  
Tél. : +32 (0) 2 663 45 40



## Sint-Martens-Latem

Kortrijksesteenweg 218  
B-9830 Sint-Martens-Latem  
Tél. : +32 (0) 9 244 00 40



[www.banquedeluxembourg.com](http://www.banquedeluxembourg.com)

Banque de Luxembourg  
14, Boulevard Royal  
L-2449 Luxembourg  
Tél.: (+352) 499 24-1